

Compte-rendu de la formation chefs de piste N2 par Nadia Fontaine

En l'attente d'une publication officielle de la Commission sportive du CNTE

22 novembre 2008, Vingt Hannaps (61)

Intervenants :

Thierry Maurouard, Conseiller Technique National (PTV)

Georges Vincent, technicien fédéral (POR)

Informations générales

Officiels de Compétition

Le terme « Officiels de Compétition » remplace l'ancienne appellation « Techniciens Fédéraux » ; il faut distinguer « Officiels de Compétition » et « Experts Fédéraux ».

Le terme « Officiels de Compétition » représente :

- les « juges » (anciennement « président de jury »)
- les chefs de piste POR et PTV

Le terme « juge assesseur » représente les juges aux allures et aux difficultés de PTV. Les contrôleurs de POR ne sont pas soumis à une agrémentation officielle.

La liste des Officiels de Compétition agréés est accessible sur le site <http://www.ffe.com/> rubrique FFE Club SIF>rechercher>Officiels de Compétition (onglet à gauche de l'écran d'accueil)

Le « juge » d'une épreuve peut être, au besoin, le chef de piste POR et/ou PTV d'une même épreuve, sous réserve qu'il possède les qualifications requises.

Les Officiels de Compétition doivent être titulaires de la licence fédérale de l'année en cours, et informés des nouveautés règlementaires pour leur discipline.

Les frais de déplacement (0,30 €/km) et de restauration des Officiels de Compétition sont à la charge de l'organisateur. Le défraiement des Chefs de Piste N1 sur les épreuves Pro élite s'élève à 152 €/jour.

Ce sont les Comité Régionaux d'Equitation qui enregistrent les Officiels de Compétition de niveau N3 de l'ensemble des disciplines. Concernant le TREC, la mise en place des protocoles de formation dépend du CRTE ou de la Commission régionale. Les juges et chefs de piste N3 doivent être formés par un « directeur de cours » de niveau N1. La liste des « directeurs de cours » agréés devrait être consultable en 2009 sur <http://www.ffe.com/>.

Les Officiels de Compétition sont soumis à un stage de remise à jour tous les 2/3 ans, et doivent participer à l'organisation d'un certain nombre d'épreuves pour conserver le bénéfice de leur statut.

Rappel des Qualifications minimum requises (copie règlement 2009)

Epreuves	Juge	Juge assesseur	Chef de piste POR/PTV
Club	Club	Club	Club
Club Elite Amateur, Pro 2	N3	Club	N3
Amateur Elite Pro 1	N2	N3	N2
Pro Elite	N1	N3	N1

Plan d'action fédéral

Document Power point à l'appui, TM expose les conséquences du plan d' « harmonisation des disciplines FFE » amorcé en 2008 (objectif 2009) :

- On distingue à présent 2 types de circuits de compétition : le circuit de « participation » et le circuit de « sélection », ouvrant au classement pour des Championnats de France distincts. Objectif : la possibilité de participer à un championnat de France en fin de saison pour chacun.
- Apparaissent 4 divisions communes à l'ensemble des disciplines : Club, Amateur, Ponam* et Pro. (le TREC n'est pas concerné par cette division, réservée aux poneys)
- Chaque discipline est régie par un règlement fédéral en 2 volumes : dispositions générales et dispositions spécifiques à chaque discipline, le tout consultable sur le site <http://www.ffe.com/> rubrique FFE Club SIF>compétition>Règlement.

Nouveautés 2009 concernant le TREC

Abandon des indices qui ne définissaient pas un niveau technique (club 4, 3, 2 et 1) ; l'Open des Clubs 2009 sera de niveau Club élite (*ex-départementale*).

Apparition des épreuves « spéciales » (Club spéciale ou Pro 1 spéciale) comportant un POR *ou* un PTV (avec ou sans Maîtrise des Allures, au choix de l'organisateur), épreuves non qualificatives. Les épreuves Pro 1 spéciales ont la particularité d'être ouvertes aux 3 divisions (Club, Amateur, Pro). Elles sont d'un niveau technique Amateur Elite (*ex-régionale*).

Rappel des différents championnats accessibles pour chaque division en TREC

Club _____ Open des Clubs à Lamotte Beuvron + Championnat de France Juniors
Amateur _____ Open Amateur + Meeting des propriétaires + Championnat de France Jeunes
Pro _____ Master Pro Elite

Quid des championnats départementaux et régionaux de TREC ?

Les nouvelles divisions (Club, Amateur et Pro) permettent le cumul de qualifications à l'échelle nationale (il n'est plus nécessaire de se qualifier à échelle locale pour participer à un CF) ; ce système a malheureusement entraîné la disparition du « CF des régions » et de la dynamique de sélection régionale qui y était liée.

Toute liberté est désormais laissée aux organisateurs locaux de mettre en place entre eux les systèmes de qualification ou de sélection pour un challenge départemental ou régional.

La décision d'organiser un Championnat départemental ou régional doit néanmoins être prise en concertation par l'ensemble des organisateurs, afin de ne léser personne (en effet, la participation à un championnat départemental Club par exemple permet aux cavaliers d'obtenir deux fois plus de points, ce qui assure un bon nombre d'engagés à l'organisateur...). En toute logique, un championnat devra être positionné plutôt en fin de saison, par exemple sur la dernière épreuve enregistrée par le SIF dans le cadre du classement permanent.

9h -12h : le Parcours en Terrain Varié - Thierry Maurouard
--

Conception du parcours : la « philosophie » du PTV

TM rappelle certains points d'ordre général à ne pas négliger, dans la conception globale d'un parcours, tous niveaux confondus :

- il est essentiel de prendre en compte le niveau technique des participants et ne pas pêcher par excès de difficulté technique,
- il est indispensable de se référer au règlement fédéral et aux fiches techniques PTV disponibles sur <http://www.ffe.com/> rubrique FFE Club SIF>compétition>Règlement>disciplines>TREC (onglet de droite),
- l'utilisation de PO doit être exceptionnelle (zone dangereuse) et ne doit pas uniquement servir à rallonger la distance du parcours. Le cas échéant, il vaut mieux positionner une difficulté notée à cet endroit, mais dans tous les cas cela ne doit pas causer un risque d'erreur de parcours pour les concurrents ; le tracé doit rester fluide et logique, et peut être balisé au besoin (il ne s'agit pas d'un parcours d'orientation !).
- sur l'ensemble du parcours, il faut alterner les difficultés de nature différente, et éviter de présenter plusieurs fois le même type de difficulté,
- les « sautants » peuvent représenter 1/3 maximum de l'ensemble du parcours ; les « difficultés en main » 1/4 au maximum.
- il faut inclure la décoration dans l'évaluation technique de la difficulté ; il est possible de proposer une même difficulté aux concurrents de tous les niveaux en « jouant » sur la décoration pour compliquer progressivement l'abord de celle-ci,

Conseils techniques

- il faut prévoir une année pour que le terrain se stabilise lorsqu'on effectue du terrassement,
- il est essentiel de vérifier à pied *et* à cheval la qualité du terrain (gués, abords et réceptions, plans inclinés),
- il est possible d'imposer une allure (ex : pas) pour les passages délicats, le non respect de cette allure par les concurrents entraînant l'élimination du PTV,
- il faut fixer les barres au sol (reculer, BM) et fixer une barre d'appel devant les obstacles sautants,
- il vaut mieux placer les BB en début de parcours pour éviter de devoir modifier la toise si un concurrent en double un autre sur le parcours,
- il faut prévoir de grands fanions pour bien délimiter le front des sautants (et faciliter la notation)
- par mesure de sécurité, il faut définir des couloirs de circulation distincts pour les concurrents et le public (les juges assesseurs peuvent être équipés de sifflets pour signaler l'arrivée d'un concurrent),
- il ne faut pas hésiter à rappeler par écrit et au micro que les chiens doivent être tenus en laisse,
- si une difficulté est détériorée *et/ou* s'avère dangereuse, il faut chercher une solution de remplacement (autre difficulté), ou annuler la difficulté par décision du jury (juge et chef de piste PTV) ; dans ce cas, la note 10 est attribuée à tous les concurrents sur cette difficulté,
- en cas de météo défavorable, il faut augmenter le temps accordé et ne pas hésiter à remplacer ou supprimer certaines difficultés : la sécurité de tous doit rester une priorité,

Normes techniques et côtes à respecter

Il est essentiel de concevoir son parcours de façon à faire progresser chevaux et cavalier (enjeu pédagogique fondamental, surtout aux premiers niveaux d'épreuves) ; si possible, établir une progression sur la saison entre organisateurs, au niveau régional.

Fiches techniques : elles sont disponibles sur <http://www.ffe.com/> et précisent les côtes maximum à ne pas dépasser (hauteur, largeur...), ainsi que les côtes minimum à respecter (distances, front...)

Associations-combinaisons : il n'existe plus de document officiel pour les régler ; se référer éventuellement aux anciens manuels de TREC. Le chef de piste devra dans tous les cas prévoir une option « lente » ne comportant pas de difficulté associée.

TM fait appel au « bon sens » des chefs de pistes pour concevoir des combinaisons et difficultés associées techniquement intéressantes, adaptées au niveau de l'épreuve.

Conseils d'organisation

Avant l'épreuve, le chef de piste PTV doit réunir les juges assesseurs pour leur distribuer les feuilles de notation en fonction des postes attribués, leur remettre des talkie-walkie si possible.

Affichage : doivent être affichés au minimum 1 heure avant la reconnaissance officielle : le plan du parcours, précisant si les difficultés sont à franchir en main ou en selle, l'emplacement de la ligne de départ et d'arrivée, la distance et le temps accordé.

Terrain de détente : prévoir un obstacle *fanionné* de hauteur maximum égale aux côtes maximum de l'épreuve ; mettre à la disposition des concurrents quelques barres et cônes. Prévoir un commissaire au paddock assurant la sécurité sur le terrain de détente, et prévenant les concurrents de leur horaire de départ. Limiter le nombre de concurrents sur le terrain de détente en fonction de l'espace disponible.

Calcul du temps idéal : il existe deux méthodes également fiables : effectuer un tour à cheval à une allure modérée (trot ou petit galop entre les difficultés), en ajoutant 1' au temps réalisé ; se référer aux vitesses maximum réglementaires (8km/h au niveau Club, 10 km/h au niveau Club élite et 12 km/h au-delà) en fonction de la distance totale mesurée, en ajoutant 30" par difficulté en main et 1' pour l'immobilité. Le temps accordé doit être très large aux premiers niveaux d'épreuve (initiation).

Chronométrage : si possible, utiliser le même chronomètre pour le départ et l'arrivée (le temps étant noté à la minute lue)

Reconnaissance officielle : le juge (président de jury) doit annoncer officiellement le début de la reconnaissance officielle (que celle-ci soit ou non commentée par le chef de piste PTV) ; pas d'envoi de concurrents avant la clôture de cette reconnaissance officielle !

Autres informations concernant le PTV

Le protège-dos (aux normes en vigueur) est désormais obligatoire pour tous les concurrents sur le PTV,

Les concurrents devront être également munis d'un protège-dossard individuel, cependant les organisateurs sont encore invités à fournir les dossards aux concurrents,

La cravache de dressage, autorisée pour l'épreuve de Maîtrise des Allures, est interdite sur le PTV.

L'élimination du PTV entraîne désormais la note 0 sur cette phase.

La chute sur le PTV est désormais pénalisée de -30 points.

A noter le retour des notes de « style » sur les épreuves Club en 2009.

14h -17h : le Parcours d'Orientation et de Régularité - Georges Vincent

« Le contrôle n'est pas la difficulté » : définition de la « philosophie » du POR

GV commence son intervention par cette formule, rappelant qu'il faut avant tout éviter la « chasse aux fanions », et concevoir les contrôles et leur positionnement de façon à valider la démarche du concurrent face à une difficulté topographique bien identifiée.

Rappel des enjeux du POR : « chercher son chemin » (et non seulement « chercher les contrôles »), en référence à l'héritage de la randonnée équestre ; l'objectif n°1 du chef de piste POR doit être de concevoir un « itinéraire » de tourisme équestre. Il est en outre fondamental d'apporter un grand soin à la précision des tracés sur l'ensemble du POR, même (et surtout !) sur les premiers niveaux d'épreuves.

GV souligne que la plupart des éléments du manuel TREC de 2002 ne sont pas encore appliqués sur le terrain, et constate une trop grande disparité de pratiques : là aussi l'« harmonisation » à l'échelle nationale est nécessaire, et passera par les journées de formation de chefs de piste.

Il est possible de tracer plusieurs parcours de niveaux différents à partir d'un même itinéraire, en positionnant différemment les contrôles et en prévoyant des options « longue » et « courte » pour adapter la distance totale au niveau de l'épreuve ; l'élévation des vitesses sur un même tronçon permet ensuite de valoriser celui qui « trouve vite la solution ».

Support écrit de la formation : le « projet de manuel technique POR » de Yann Platon

GV s'est appuyé à 80% sur le document remis par Yann Platon, auquel j'ai moi-même contribué, afin de structurer son intervention ; je vous invite donc à le consulter directement : <http://moera35.free.fr/docs/projet-manuel-POR-2009.pdf>

GV a volontairement fait l'impasse sur nos propositions de normes techniques (« tableau des marges de tolérance », en référence aux fondamentaux) ; il n'est pas question au niveau national de fournir un cahier des charges « chiffré » aux organisateurs et concurrents, de peur que ceux-ci ne s'appuient ensuite sur ces documents pour contester le positionnement d'un contrôle...

Organisation chronologique de la création du POR

1. Ebauche du circuit sur carte, à partir d'informations locales (réseaux équestres, topo guides...),
2. Première confrontation entre la carte et la réalité, sur le terrain,
3. Enumération des zones présentant des difficultés topographiques,
4. Retour sur le terrain pour prendre des mesures précises (roulette DDE, GPS...),
5. Vérification intégrale du parcours à cheval, 1 mois maximum avant la date de l'épreuve,
6. Sélection des difficultés indiscutables*
7. Rédaction des fiches explicatives des contrôles (à destination du jury et des concurrents)

**Si possible en concertation avec un autre chef de piste POR (vérificateur) ; le tracé du POR peut ainsi être préparé (étapes 1 à 4) par l'organisateur, même si celui-ci ne possède pas le statut de chef de piste N3 : le chef de piste N3 officiel interviendra alors sur les phases 5 à 7 afin de valider le tracé définitif.*

La déclaration en Préfecture peut s'appuyer sur les phases 1 et 2, dans la mesure où le tracé global n'est pas modifié par la suite (voies empruntées, traversée éventuelle de route ouvertes à la circulation automobile).

Les différents types de difficultés de POR

GV nous a présenté des extraits de carte de contrôle des POR des Championnats d'Europe Juniors et Jeunes 2008 (niveau Club élite et Amateur élite) afin d'illustrer son exposé.

On distingue ainsi plusieurs types de difficultés topographiques exploitables en POR :

- apparition/disparition de chemins, bâtiments ou végétation
- le « bon chemin parmi d'autres » (chemins parallèles, départs de chemins multiples...)
- le suivi d'un dénivelé (le choix du bon chemin fait appel à l'observation précise du relief)
- « tourner à la bonne distance parmi plusieurs chemins »
- exploitation des points remarquables, de la différence entre la carte et la réalité...

Il existe également d'autres types de difficultés officielles :

- le « point à point » ou « course à la balise »
- le « parcours sans tracé » : azimut en ligne ou départ de chemin, avec ou sans road book
- le « parcours avec tracé vierge » : tracé sur fond blanc (photocopies remises aux concurrents)

Le parcours avec tracé vierge est une variante du parcours sans tracé ; les concurrents doivent ici « traduire » le tracé sur carte en azimuts-distances. On peut ainsi envisager de proposer à trois concurrents de niveaux distincts de réaliser le même tronçon en suivant un road book (épreuves Club), un tableau d'azimuts distances (épreuves Club élite) ou un tracé vierge (épreuves Amateur élite).

Adapter la difficulté au niveau de l'épreuve

GV fait appel au « bon sens » des chefs de piste pour concevoir des tracés de POR techniquement intéressants et adaptés au niveau de l'épreuve.

Les paramètres qui vont permettre ensuite d'adapter une même difficulté topographique aux différents niveaux d'épreuves sont les suivants :

Le choix de la vitesse imposée sur le tronçon (celle-ci doit cependant rester adaptée au terrain),

Le positionnement des fanions (voir exemples illustrés des anciens manuels de TREC) : il ne faut laisser aucune place à « l'interprétation » de la part des concurrents ou des contrôleurs. Les fanions ne doivent pas être « cachés », mais les concurrents ne doivent pas les apercevoir trop tôt ; leur positionnement doit valider une démarche juste de résolution de la difficulté topographique concernée.

L'emploi de balises d'orientation (épreuves Club à Club élite) qui permettent aux concurrents de se « recalcr » ; pour les niveaux Amateur élite et Pro élite, préférer les contrôleurs humains (postes de contrôle fanionnés) qui laissent moins de liberté et valident le strict respect de l'itinéraire idéal.

Le passage des autres concurrents est également un paramètre intéressant : le traceur peut prévoir des arrivées multiples à un même point de contrôle (arrivées distinctes selon des séries, options pair-impair pour une même série...) afin d'obliger les concurrents à réfléchir, et ne pas suivre les traces des autres.

Rappel des normes techniques pour chaque niveau d'épreuve

Club	découverte de la carte
	aucune difficulté topographique à ce niveau, tracé de type rando, nombreux repères visuels
Club élite	apprentissage , prise en mains des outils
	recours progressif aux distances, azimuts, points remarquables et écarts carte-terrain
Ama élite	autonomie
	difficultés topographiques diverses, possibilité de corriger ses erreurs réduite, vitesse accrue
Pro élite	navigateurs confirmés
	itinéraire complexe, dense, et marges d'erreur réduite, hésitations sanctionnées en temps

Autres informations concernant le POR

Les contrôleurs doivent être visibles au plus tard par les concurrents ; le briefing des contrôleurs est fondamental (voir le « projet de manuel technique POR » de Yann Platon)

Les contrôles doivent être matérialisés par un double fanionnage ; le premier jeu de fanions matérialise l'arrivée juste, le second jeu de fanions permet de noter l'heure d'arrivée (que ce soit par le bon ou le mauvais chemin).

Les fanions doivent être bien visibles des contrôleurs.

Le recours aux « mauvaises balises » est à proscrire pour les niveaux Club et Club élite, et à employer avec modération aux niveaux supérieurs.

Il ne faut pas oublier qu'une même difficulté sanctionnée ne doit pas être sanctionnée 2 fois (par exemple, par une balise puis un contrôle) ; il faut dans ce cas repenser le positionnement des fanions du contrôle afin de ne sanctionner les concurrents qu'en un seul endroit, clairement identifié.

Les « mauvaises balises » et autres faux-tickets sont anti-pédagogiques, car ils sanctionnent sans laisser la possibilité de corriger ou d'analyser son erreur ; d'autre part ils ont le défaut majeur de ne sanctionner que certains concurrents qui auront commis cette erreur, mais ne sanctionnent pas les concurrents qui auront commis une erreur encore plus grande en ne traversant pas du tout la zone concernée ; la mauvaise balise est à réserver aux cas d'itinéraires croisés entre plusieurs séries, dans ce cas elle peut être une « bonne balise » pour les concurrents des premiers niveaux, et devenir une mauvaise balise pour les autres concurrents, qui devaient par exemple tourner 100m avant pour rejoindre un autre chemin...

Autres informations

Déclaration du tracé de POR en Préfecture

Le POR, puisqu'il emprunte la voie publique, relève de la déclaration préfectorale.

Il faut cependant distinguer la « demande d'autorisation de manifestation sportive » (dossier très lourd imposé aux épreuves cyclistes) de la « déclaration de manifestation sportive sur la voie publique » dont relève le TREC (se référer au « Mémo concernant la déclaration des compétitions de TREC en Préfecture », édité par le CNTE en 2008).

<http://moera35.free.fr/docs/declaration-POR-Cerfa.pdf>

<http://moera35.free.fr/docs/memo-CNTE.pdf>

Déclaration en Préfecture du « service de sécurité »

La mise en place d'un service de sécurité, mentionnée comme « souhaitable » dans le dossier de déclaration, est souvent considérée comme « indispensable » par la Préfecture, et peut être imposée.

Il est possible de transmettre à la préfecture les AFPS des bénévoles (pour éviter de faire appel aux services de secouristes, assez onéreux).

En cas de problème, ne pas hésiter à contacter la FFE (commission TREC) pour entamer une négociation.

Déclaration Unique de Concours (SIF)

Les engagements pas équipe devraient être modifiés en 2009 : engagement possible par équipe de 2 à 6, montant de l'engagement individualisé.